



CIRCUITS DÉPARTEMENTAUX DE L'OISE RÈGLEMENT & CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS

Mise à jour : 22/11/2024

CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS :

- Le programme doit être complété avant soumission de candidature auprès du CDE : Toutes les épreuves doivent être saisies et tous les officiels doivent être renseignés.
- Les épreuves Poney doivent être détaillées par catégorie de taille dans chaque série (Ex : P2B, P2C, P2D... et non P2 sans distinction)
- Si ces conditions ne sont pas remplies, le concours ne sera pas labellisé.

RÈGLEMENT

- Les différentes disciplines pourront faire l'objet d'un classement dès lors qu'il y aura deux étapes. Néanmoins, dans le cas d'un seul concours sur une discipline, le concours sera labellisé afin de permettre au cavalier de collecter les points qualificatifs.
 - A chaque étape et pour chaque niveau d'épreuve, le cavalier marque des points uniquement avec son meilleur résultat (dans la mesure où il serait engagé avec plusieurs chevaux différents dans la même épreuve),
 - Les points de chaque niveau d'épreuve ne sont valables que pour le classement général de ce niveau. Les épreuves non distinctives (de par la taille) ne seront pas prises en compte dans le classement.
 - Le classement ne tient pas compte d'une possible distinction d'âge. Tous les résultats sont cumulés.
 - Le classement général se fait par addition des points du cavalier pour l'ensemble des 5 étapes. Le cavalier totalisant le plus de points à l'issue des 5 étapes est déclaré vainqueur du Circuit.
 - Le calendrier de compétition part du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.
- En cas d'égalité de points au classement final, c'est le nombre de victoires qui

départage les éventuels ex aequo, à défaut le nombre de seconde place et ainsi de suite..., jusqu'au nombre de participation, et en cas d'égalité, les ex aequos seront pris en compte.

- Le classement se fait sur les cavaliers engagés par les clubs de l'Oise sans distinction de leur lieu de résidence ou de prise de licence.
- Il n'existe pas d'obligation de participer aux 5 étapes mais le classement général est établi par addition des résultats des 5 étapes,
- A chaque étape et dans chaque série, le cavalier vainqueur marque 10 points, le second 8 points, le troisième 6 points, le quatrième 5 points, le cinquième 4 points, le sixième 3 points, le septième 2 points et le huitième 1 point, ce quel que soit le nombre de partants dans l'épreuve. Si un cavalier est classé avec plusieurs montures, il ne marque que les points de son meilleur résultat sans que cela n'entraîne de décalage dans l'attribution des points pour la suite du classement,
- L'étape « Championnat Départemental » s'il en existe une dans le circuit permettra de doubler les points de l'étape,
- Les cavaliers engagés dans des épreuves par équipes bénéficieront d'un classement individuel,
- La participation aux étapes du Circuit vaut participation de fait au classement général du Circuit. Il ne sera pas demandé de droits d'inscription pour le classement général hors ceux dus aux organisateurs pour la participation aux différentes étapes,
- Les vainqueurs du Circuit se verront récompensés par le CDE lors d'une cérémonie organisée spécialement à cet effet, la présence du cavalier étant impérative pour pouvoir bénéficier des récompenses prévues par le CDE.
- Le CDE se réserve le droit d'exclure du classement tout cavalier montrant une attitude contraire à l'éthique sportive lors d'une des étapes du Circuit.